

Médiateur-trice du patrimoine - CDD 2 ans

Synthèse de l'offre

Employeur :	DINAN AGGLOMERATION 8 boulevard Simone Veil 22100Dinan
Grade :	Emploi contractuel de cat. B
Référence :	O022201000141862
Date de dépôt de l'offre :	21/10/2020
Type d'emploi :	Création d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/02/2021
Date limite de candidature :	20/11/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Rue César Mulon 22130 Corseul
--------------------------	----------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Emploi contractuel de cat. B
Famille de métier :	Culture > Patrimoines
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

CDD 2 ans Durée hebdomadaire : 35h annualisées Description : Dinan Agglomération (64 communes, 98 000 habitants) recrute au sein de son service Tourisme, un(e), médiateur(-trice) du Patrimoine - Référent de l'évènementiel et de la communication Missions Sous la responsabilité directe du responsable du Centre d'interprétation du Patrimoine Coriosolis, le médiateur du Patrimoine organise et met en œuvre les dispositifs de la politique des publics et de l'action culturelle en s'appuyant sur les expositions permanentes et temporaires. Il sensibilise les publics au patrimoine gallo-romain par la mise en œuvre d'animations grand public (adultes et enfants) et la conduite de visites guidées. Responsable de la programmation des événements, il/elle organise la programmation des événements et des animations grand public. Il/elle est aussi chargé(e) de la promotion de la programmation de Coriosolis, en relation avec le service communication de Dinan Agglomération. Il coordonne et gère l'espace boutique/billetterie du CIP et la régie financière (régisseur principal).

Profil demandé :

Profil

- * Diplôme université de formation supérieure dans un des domaines suivants : histoire, archéologie, histoire de l'art.
- * Sens du travail en équipe
- * Connaissances et sensibilité forte dans les domaines de la conservation du patrimoine, de l'archéologie, des musées, de la gestion/valorisation du patrimoine, de l'histoire de l'art, de l'histoire.
- * Connaissances et expériences en médiation et valorisation du patrimoine
- * Expérience solide souhaitée dans le domaine archéologique
- * Intérêt et sensibilité pour la communication

Mission :

L'intéressé(e) sera chargé(e) d'assurer les missions prioritaires suivantes :

- * Médiation et animation d'activités pédagogiques à destination de tous les publics (visites guidées, ateliers pédagogiques...)
- * Valorisation des patrimoines par la création et la coordination d'événements lors des temps forts de la structure (Nuit de Coriosolis, Journées Européennes de l'Archéologie, animations estivales, Journées Européennes du Patrimoine).
- * Participation à la mise en place d'une programmation culturelle annuelle en lien avec les objectifs et publics cibles définis
- * Mise en place des expositions temporaires, en lien avec l'INRAP
- * Accueil physique et téléphonique du CIP, en alternance avec les deux autres médiateurs du patrimoine
- * Gestion et suivi de l'espace boutique/billetterie (inventaire, achats)
- * Suivi de la communication générale en lien avec le service communication de Dinan Agglomération (plaquette, supports de communication, promotion de la structure et des animations...)
- * Prospection de nouveaux publics, groupes et individuels

Contact et informations complémentaires : Candidature à adresser (lettre de motivation manuscrite et CV) par courrier postal à l'attention de Monsieur Le Président de Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil, CS 56357, 22106 DINAN cedex ou par mail recrutement@dinan-agglomeration.fr avant le 20/11/2020 à 12h00.

Téléphone collectivité : 02 96 87 14 14

Adresse e-mail : recrutement@dinan-agglomeration.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.